



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# HIS retraite progressive

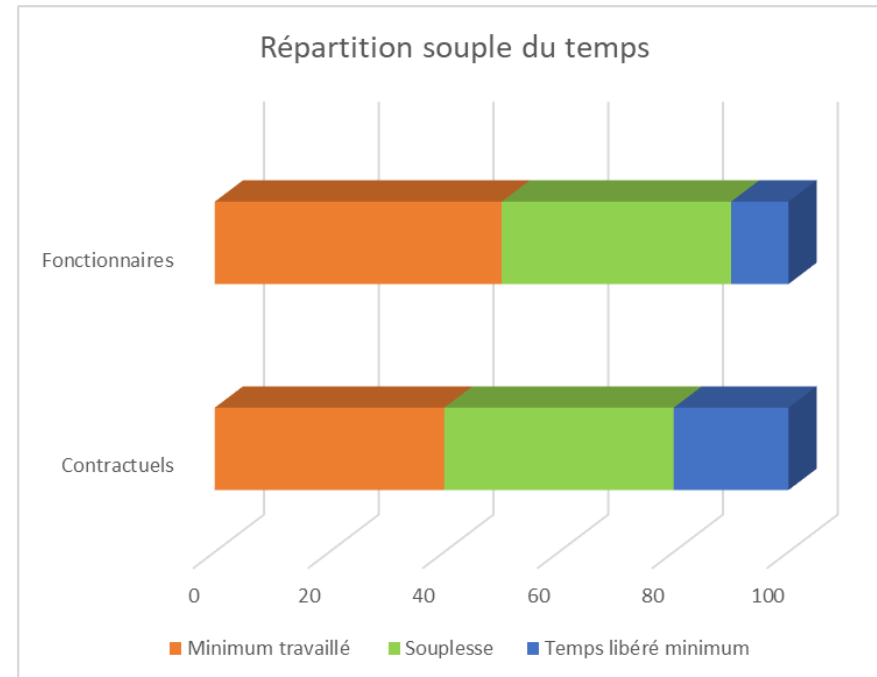
La retraite progressive pour tous :  
contractuels et fonctionnaires

Les impacts de la réforme des retraites  
sur le TPS et le TPA

1

# La retraite progressive : le concept

- Terminer sa carrière par une **période à temps partiel...**
- ... tout en percevant **une partie de sa retraite**
- Ratio temps
  - Contractuel : 40% à 80% travaillé
  - Fonctionnaires : 50% à 90%
  - Le ratio peut **évoluer** pendant la retraite progressive





COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# La retraite progressive

## → Avantages

- perte de revenus limitée
  - en particulier pour un fonctionnaire
- cotisations vieillesse toujours versées = amélioration
- pas de pénalité 10% Agirc-Arrco pendant la RP\*
- compatible avec une retraite après 64 ans

## → inconvénients

- accord employeur pour le temps partiel
- cotisation potentiellement moindre en temps partiel
- incompatible avec retraite anticipée
- surcotisation limitée à 4T pour les fonctionnaires



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# La retraite progressive

- critères d'éligibilité
  - Contractuels et fonctionnaires (effet réforme)
  - jusqu'à 2 ans avant date âge légal de retraite
  - au moins 150 trimestres acquis\*

Date de naissance	Âge minimal pour demander la retraite progressive
Avant le 1 <sup>er</sup> septembre 1961	60 ans
Du 1 <sup>er</sup> septembre 1961 au 31 décembre 1961	60 ans et 1 mois
1962	60 ans et 6 mois
1963	60 ans et 9 mois
1964	61 ans
1965	61 ans et 3 mois
1966	61 ans et 6 mois
1967	61 ans et 9 mois
A partir de 1968	62 ans



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# La retraite progressive

**Retraite  
calculée à  
l'entrée  
dispositif puis  
ajustée à la  
sortie**

- Comment ça fonctionne ?
  - au + tôt 2 ans avant âge légal de retraite
  - Calcul au démarrage de la pension sur la situation à date
  - Partage temps travaillé/temps partiel évolutif
  - Re-calcul de la retraite lorsqu'elle est soldée
  - sortie du dispositif définitive (retraite ou retour à 100% travaillé)

*La retraite progressive peut se prendre  
indépendamment d'un TPS/TPA*



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# La retraite progressive

- Comment faire la demande ?
  - Accord employeur pour temps partiel
  - Demande auprès de la caisse de retraite 4 mois avant date de début
    - 2 demandes si retraites complémentaires Agirc Arrco
    - sur site ENSAP pour les fonctionnaires
  - Partage temps travaillé/temps partiel évolutif



# La retraite progressive : un exemple

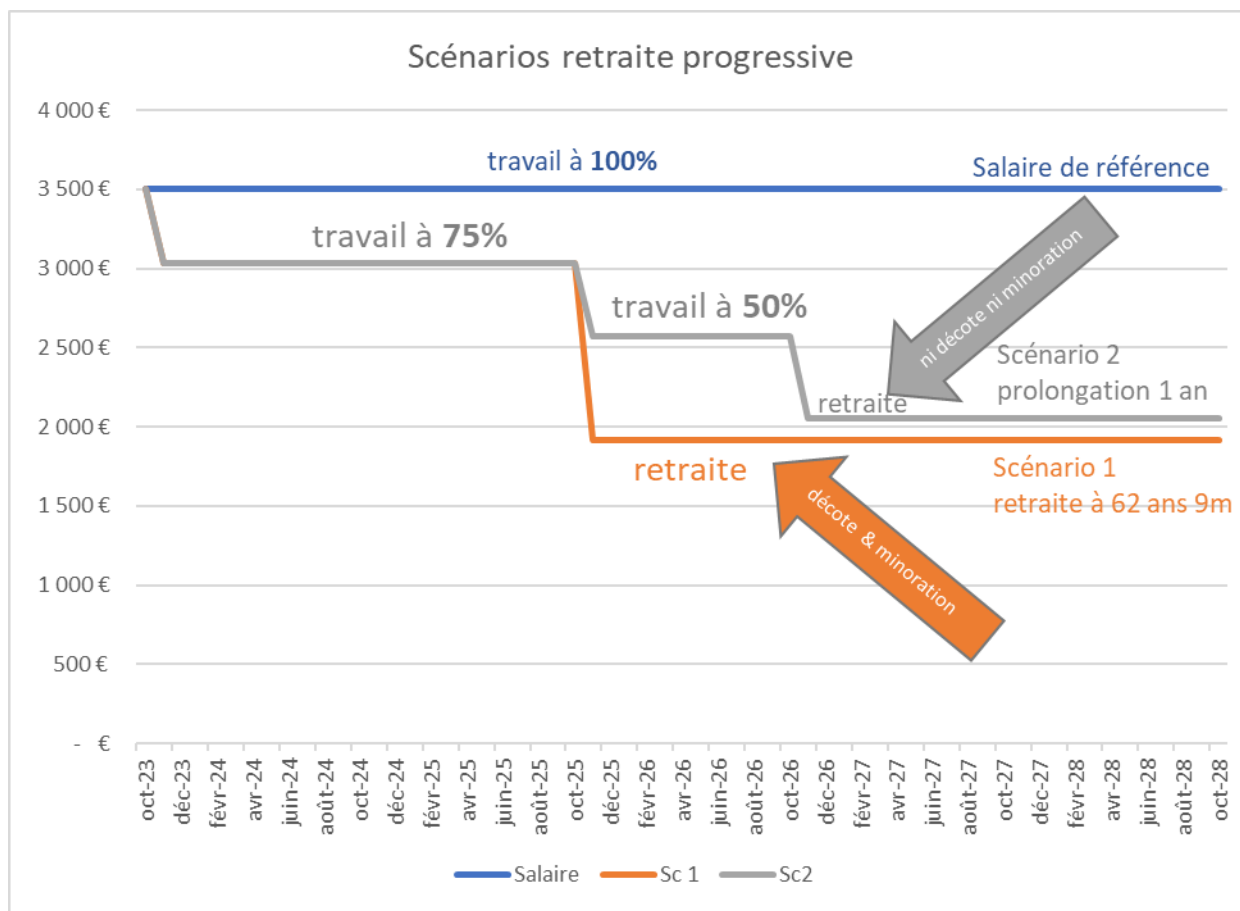
Cadre, né en 1963, retraite possible à partir de nov 2025

## Hypothèses :

158 trimestres validés /170  
Salaire 42000/an  
Salaire annuel moyen 32000  
6000 pts Agirc Arrco

Sc 1 : 2 ans retraite progressive 25% puis retraite

SC2 : 2 ans RT 25% puis prolongation 1 an 50%





COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# La retraite progressive : un exemple

Cadre fonctionnaire, grade 4.2, né en mars 1964, retraite possible à partir d'avril 2027. Carrière uniquement dans la fonction publique. Temps partiel 80%

## Hypothèses

163 trimestres validés / 171

Indice brut : 856  
Indice réel : 699

Valeur du point fonction publique : 4,92 €

## Complément salarial



Génération née en 1964 âge légal de départ 63 ans  
171 trimestres pour retraite à taux plein

**Attention ! La retraite progressive des AFO n'est pas calculée sur le complément salarial !**

- Retraite progressive possible à compter d'avril 2024 ( à 61 ans)
- Nombre de trimestres au moment de la demande : 163
- Indice brut = 856 Indice réel = 699
- Décote de 1,25% par trimestre manquant

**Retraite progressive brute = indice réel x valeur du point Fonction Publique x 75% x (1-8x1,25%) x quotité temps libre**

**Exemple : 699 x 4,92 x 75% x 90% x 20% = 464,27€ bruts**

**NOTA : dans ce cas, la rémunération de l'entreprise est de 85, % du TIB pour la partie travaillée.**





# Opportunité pour salariés Orange en TPS et TPA

- La signature par la CFDT de l'accord intergénérationnel a permis à 6244 salariés de bénéficier du TPS 2022 (69% sont fonctionnaires)
- 10 500 personnes sont actuellement en TPS ( TPS 2022/TPS 2018/TPSH) dont 7342 sont concernés par la réforme des retraites
- En TPS ou TPA le temps partiel a été validé par Orange
  - 2 ans avant âge légal retraite, ouverture retraite progressive possible
  - Calcul au démarrage de la pension sur la situation à date
  - Compatible avec TPA et TPS/TL
    - cumul de revenus
    - cotisations continuent de se faire à taux plein



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# Merci

## Vos questions ?

### Pour en savoir +

- > pour les ACO dossier notice et attestation de temps partiel (à faire remplir chez Orange par votre RRH ou CSRH)  
<https://lnkd.in/eGcYuTwa>  
<https://lnkd.in/eB4fZGJJ>
- > pour les ACO un replay de webinaire récent sur le sujet  
<https://lnkd.in/e3zB-Zis>
- > N hésitez pas à vous renseigner auprès de vos régimes fonctionnaires : 02 40 08 87 65  
CNAV 3960  
Agirc arco 0 970 660 660

Circulaire fonctionnaires



Adobe Acrobat  
Document

FAQ fonction publique



Adobe Acrobat  
Document



**DU 13 AU 16 NOVEMBRE...**

**VOTEZ**



**ORANGE**



11

**DES CANDIDATS LOCAUX**

**POUR VOUS REPRESENTER ET VOUS DEFENDRE**